



**Commune de Riaz**

**19 avril 2018**

## **SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 1<sup>ER</sup> MAI 2018**

### **Point 11 de l'ordre du jour**

<p><b>Présentation du nouveau concept de l'Intersociété et validation de l'intégration de deux membres de la Commission de la culture, des sports et des générations au sein du comité</b></p>
--

Actuellement, le comité de l'Intersociété, composé de cinq membres issus de sociétés différentes, est mis en place selon un tournus prédéfini et faisant l'objet d'une annexe aux statuts. Le comité est chargé de nommer un/une président/e, un/e secrétaire et un/e caissier/ère parmi ses membres.

Le nouveau concept prévoit que deux membres de la Commission de la culture, des sports et des générations intègrent le comité et que la présidence soit assurée par l'un d'eux. Cette modification permettra un meilleur suivi des projets et une bonne communication entre les sociétés. Une modification des statuts sera nécessaire pour officialiser ce changement. En cas de validation du nouveau concept par le Conseil général, celui-ci devra encore être approuvé lors de l'assemblée générale de l'association.

**Le Conseil général est invité à valider le nouveau concept de l'Intersociété et à désigner les membres de la Commission de la culture, des sports et des générations qui intégreront le comité de cette association.**

Le Conseil communal